

Cahier du participant

BIOÉNERGIES

Document de consultation en vue de l'élaboration du plan directeur en transition,
innovation et efficacité énergétiques pour le Québec

Table des matières

1. Informations pratiques	3
2. Cahier du participant	4
3. Déroulement de la consultation en atelier – Démarche participative	5
4. Contexte	6
4.1 Rôle de Transition énergétique Québec	6
4.2 Plan directeur	6
4.3 Orientations et cibles	6
4.4 Thèmes	7
4.5 Objectifs de la consultation	7
4.6 La suite des consultations	8
4.7 Ordre du jour de l’atelier sur les bioénergies	8
5. Description du secteur – Bioénergies	9
5.1 Mise en contexte	9
5.2 Enjeux	9
6. Sujets de consultation	10
6.1 Objectifs et mesures	10
6.2 Pistes de réflexion	12

1. Informations pratiques

LIEU DE L'ATELIER

Grande Bibliothèque
Salle M.450 (niveau métro)

ADRESSE

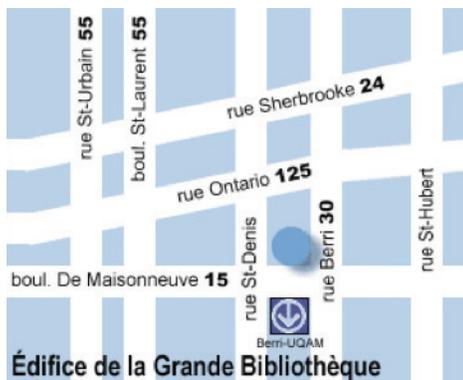
475, boulevard De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 5C4

ENTRÉE

Exclusivement par la rue Berri, au nord du boulevard De Maisonneuve Est

MÉTRO

Station Berri-UQAM



AUTOBUS

15, 30 et 125



STATIONNEMENT

Accès par l'avenue Savoie et la rue Berri



POUR JOINDRE TEQ :

1 866 266-0008

consultation@teq.gouv.qc.ca

2. Cahier du participant

Le cahier du participant est un document d'accompagnement. Il permet au participant de prendre connaissance au préalable des informations nécessaires afin d'être en mesure de pleinement participer aux discussions lors de l'atelier.

En plus d'exposer les principaux enjeux de la transition énergétique concernant les bioénergies, le cahier du participant présente les objectifs et les mesures qu'il est proposé de mettre en place relativement à ce secteur pour favoriser la transition énergétique du Québec.

Le cahier du participant fournit des pistes de réflexion pour soutenir les discussions qui auront lieu en atelier. Il ne se veut en rien limitatif sur les éléments qui pourraient constituer le tout premier plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec.

Vous êtes ainsi invité à prendre connaissance du cahier du participant et à assimiler les informations qui y sont présentées.



**Votre contribution nous est précieuse.
Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'avancement du Québec dans sa transition énergétique!**

3. Déroulement de la consultation en atelier – Démarche participative

TEQ entreprend un atelier de consultation publique pour discuter des mesures qui seront les plus susceptibles de permettre au Québec d'atteindre les objectifs de la Politique énergétique 2030. L'atelier est ainsi un lieu d'échanges interactifs où tous les participants doivent apporter leur contribution.

Il sera demandé aux participants de se pencher sur les objectifs et, plus particulièrement sur les mesures proposées en vue de l'élaboration du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques. Dans cette optique, il est donc important que le participant prenne connaissance des objectifs et des mesures proposés avant la rencontre en atelier de consultation.

L'atelier de consultation doit demeurer un lieu où les opinions et les commentaires de tous les participants sont exprimés et reçus avec respect.

4. Contexte

4.1 RÔLE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC

Transition énergétique Québec (TEQ) est un organisme qui a été créé le 1^{er} avril 2017 afin d'assurer la transition énergétique du Québec. TEQ a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée. Il met également en œuvre ou coordonne la mise en œuvre des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles énergétiques définies par le gouvernement.

Dans le cadre de sa mission, TEQ doit élaborer tous les cinq ans un plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques. Il doit en outre assurer sa mise en œuvre, réaliser la coordination des programmes et des mesures qui y sont partie intégrante et en faire le suivi.

4.2 PLAN DIRECTEUR

Le plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques constitue un modèle d'encadrement cohésif présentant la vision du gouvernement pour assurer la transition énergétique du Québec. Son principal objectif est de structurer et de planifier la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles gouvernementales en matière énergétique.

TEQ doit élaborer le tout premier plan directeur pour la période 2018-2023. Ce plan directeur devra faire état des programmes et des mesures qui seront mis en place par TEQ, les ministères, les organismes publics et les distributeurs d'énergie afin d'atteindre les cibles qui feront progresser le Québec dans sa transition énergétique.

4.3 ORIENTATIONS ET CIBLES

Cinq grandes orientations serviront de guide pour la mise en place des objectifs et des mesures présentés dans le plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques pour atteindre les cibles gouvernementales de 2030 :

1. Prioriser l'efficacité énergétique comme première filière de l'offre d'énergie.
2. Réduire la consommation des produits pétroliers.
3. Favoriser la production et la consommation des énergies renouvelables.
4. Augmenter les activités d'innovation en transition énergétique.
5. Utiliser la transition énergétique pour favoriser le développement socioéconomique de toutes les régions du Québec.

Au terme de la période 2018-2023, deux cibles devront être atteintes :

- Améliorer de 1 % par année l'efficacité énergétique moyenne de la société québécoise;
- Abaisser d'au moins 5 % la consommation totale de pétrole par rapport à celle de 2013, ce qui représenterait, en 2023, une baisse réelle de la consommation de quelque 900 millions de litres de produits pétroliers.

4.4 THÈMES

Le plan directeur sera élaboré selon différents thèmes représentant les secteurs clés dans lesquels la priorisation des actions est nécessaire afin de faire progresser le Québec dans la transition énergétique :

- Bâtiment commercial et institutionnel (CI)
- Bâtiment résidentiel
- Bioénergies
- Industrie
- Innovation
- Aménagement du territoire
- Transport de marchandises
- Transport de personnes

Ces thèmes sont tous abordés dans le cadre des consultations publiques et incluent des sujets horizontaux, soit le financement, le développement des connaissances, l'offre de service et la sensibilisation/information/formation/éducation. L'exemplarité de l'État est un sujet qui sera abordé à travers les thèmes bâtiment commercial et institutionnel et transport de personnes.

4.5 OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

TEQ considère qu'il est primordial de rendre la démarche d'élaboration du plan directeur la plus inclusive et la plus transparente possible. C'est pourquoi la tenue de consultations publiques offertes en ligne et en atelier s'avère être un incontournable afin de s'assurer que les mesures mises de l'avant pour la transition énergétique du Québec soient construites en prenant en compte les opinions, les préoccupations, les besoins et les recommandations de la population, des entreprises et des institutions. À cet égard, le plan directeur sera accompagné d'un rapport de consultation.

À ce jour, TEQ a collaboré avec les experts des différents ministères et organismes publics afin d'établir un diagnostic de chaque secteur visé dans le plan directeur pour bien cibler les enjeux de la transition énergétique. Ces collaborateurs ont également participé à l'élaboration des objectifs et des mesures qui sont présentés durant cette consultation. Des travaux ont aussi été réalisés avec les distributeurs d'énergie pour convenir des mesures qu'ils pourraient offrir.

L'objectif de la consultation en atelier est de poursuivre les efforts de collaboration qui ont été mis de l'avant jusqu'à maintenant en invitant nos partenaires stratégiques à faire connaître leur expertise en transition énergétique afin de bonifier les mesures proposées pour assurer la transition énergétique du Québec et répondre aux cibles de la Politique énergétique 2030.

4.6 LA SUITE DES CONSULTATIONS

Les consultations en atelier se dérouleront du 20 au 24 novembre 2017. Les partenaires stratégiques concernés par la transition énergétique pourront y participer selon le secteur pour lequel ils détiennent une expertise et un intérêt.

La consultation publique en ligne se poursuivra jusqu'au 8 décembre 2017 à l'adresse <https://consultation.teq.gouv.qc.ca/>. Les citoyens, les organisations et les institutions qui ne participent pas aux ateliers peuvent proposer et commenter des mesures et déposer des documents. TEQ invite aussi les participants des ateliers à y déposer des mémoires s'ils éprouvent le besoin de préciser leurs opinions ou de mettre en avant des points qui n'auraient pu être discutés lors de l'atelier.

À la suite de ces consultations publiques, TEQ analysera les commentaires recueillis, les mémoires reçus et les résultats des discussions en atelier afin de bonifier ou de modifier, le cas échéant, les mesures à mettre en place pour favoriser la transition énergétique du Québec.

Les étapes suivantes seront :

- Rédaction d'une première version du plan directeur;
- Dépôt à la Table des parties prenantes pour avis;
- Approbation de la version finale du plan par le conseil d'administration;
- Dépôt final du plan directeur auprès du gouvernement le 31 mars 2018.

4.7 ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER SUR LES BIOÉNERGIES

Jeudi 23 novembre 2017 – A. M.

08 h 30 Mot de bienvenue de la présidente-directrice générale, M^{me} Johanne Gélinas

08 h 35 Mise en contexte et fonctionnement de la rencontre

09 h 00 Discussions en tables rondes

11 h 30 Retour en séance plénière

11 h 50 Mot de la fin

12 h 00 Fin de l'atelier

5. Description du secteur – Bioénergies

5.1 MISE EN CONTEXTE

La bioénergie est une forme d'énergie renouvelable issue d'organismes vivants ou de leurs sous-produits que l'on appelle biomasse. Les diverses formes de bioénergies (solide, liquide ou gazeuse) sont produites mécaniquement ou chimiquement à partir de la biomasse.

La biomasse peut être d'origine végétale ou animale. Au Québec, les gisements de biomasse exploités pour la bioénergie se divisent en trois grandes familles :

- forestière : branches et cimes d'arbres, écorces, sciures, etc.;
- agricole : déchets de récolte et de transformation (tiges, résidus) et cultures spécialisées (algues, culture énergétique) produites sur des terres en friche et non utilisées pour la culture vivrière;
- urbaine : portion organique des matières résiduelles industrielle ou municipale (huiles usées de friture, boues de station des eaux usées, déchets organiques putrescibles, etc.).

Le principal avantage lié à la consommation des bioénergies est leur empreinte carbone plus faible que celle des énergies fossiles traditionnelles. Les retombées socioéconomiques liées à leur exploitation dans les différentes régions du Québec pourraient également s'avérer intéressantes.

Les données de consommation des différentes bioénergies au Québec sont actuellement peu disponibles. Leur part dans la consommation totale d'énergie au Québec est évaluée à environ 8 %. Ces bioénergies sont principalement utilisées à des fins de production de chaleur.

Exception faite de la biomasse forestière, le potentiel d'exploitation des différentes biomasses à des fins de production d'énergie est mal connu. De plus, la rentabilité des différentes filières de bioénergies n'est pas toujours au rendez-vous.

5.2 ENJEUX

- La disponibilité des données ainsi que l'intégration des informations et des connaissances sur les projets de production de bioénergie implantés.
- Le marché de la filière des bioénergies dans un contexte où les prix de l'énergie sont reconnus comme étant à des niveaux historiquement bas en Amérique du Nord.
- L'élaboration du cadre réglementaire et des outils de financement pour permettre le développement des infrastructures nécessaires au déploiement de la filière des bioénergies.
- L'innovation et la maturité technologiques pour produire les diverses formes de bioénergies.
- La cohérence gouvernementale des actions et des positions en lien avec les bioénergies.

6. Sujets de consultation

6.1 OBJECTIFS ET MESURES

Objectif : Établir une position commune pour le Québec sur les bioénergies.

Mesure 1 : Créer un comité permanent sur les bioénergies en tant que filière de la bioéconomie.

Afin d'élaborer une vision gouvernementale cohérente et commune du déploiement des différentes filières de bioénergies, la formation d'un comité réunissant les différents acteurs concernés est proposée. Ce comité aurait pour mandat de définir et de proposer au gouvernement les grandes orientations à poursuivre relativement au développement des différentes filières de bioénergies au Québec. Le comité serait également appelé à élaborer un plan d'action sur le développement des filières de bioénergies et à conseiller le gouvernement sur les politiques publiques touchant les bioénergies.

Objectif : Améliorer les connaissances sur les filières de bioénergies.

Mesure 2 : Établir une méthode fiable pour estimer la consommation et la production des bioénergies.

Il est essentiel d'avoir un portrait juste de la consommation et de la production des bioénergies au Québec afin de soutenir plus efficacement le développement des filières, de bien mesurer l'impact des différentes mesures sur la production et la consommation locale et de valider l'atteinte des cibles du plan directeur. Cela permettra d'appuyer l'élaboration de politiques gouvernementales. Cette information sera rendue publique.

Mesure 3 : Cartographier les potentiels d'exploitation et les projets de bioénergies par région.

La cartographie, sous forme interactive, des gisements de biomasse et des projets en exploitation de bioénergies permettrait d'améliorer l'état des connaissances sur le déploiement actuel des différentes filières de bioénergies. Cela permettrait par la suite de mieux cibler les interventions.

Mesure 4 : Produire et publier des portraits sectoriels des différentes filières des bioénergies.

À partir des mesures précédentes, il sera possible de produire et de publier des portraits sectoriels de chacune des filières des bioénergies. Ces portraits sectoriels permettraient de hiérarchiser les potentiels et d'informer les consommateurs et les différents intervenants du secteur sur les possibilités existantes ou potentielles en matière de consommation et de production de bioénergies.

Objectif : Poursuivre, adapter et développer des mesures de soutien visant à stimuler les différentes filières de bioénergies.

Mesure 5 : Évaluer l'efficacité des outils financiers et fiscaux favorisant l'offre en bioénergie.

Certains outils financiers existants, tels les crédits à l'achat de biocarburants ou le système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre, peuvent contribuer au déploiement des filières de bioénergies. Il s'agit de les circonscrire et d'évaluer leur efficacité. Les incitatifs utilisés dans les provinces et États voisins du Québec devraient aussi être cernés et étudiés.

Mesure 6 : Développer des outils économiques et financiers pour soutenir le développement des filières des bioénergies.

À la suite de l'évaluation de l'efficacité des outils financiers existants (moyen précédent), des ajustements à ces outils pourraient être nécessaires.

Mesure 7 : Poursuivre l'appui financier pour la conversion de systèmes fonctionnant aux énergies fossiles vers les bioénergies.

Appuyer la conversion de différents appareils fonctionnant aux énergies fossiles en proposant aux différentes clientèles une aide financière et technique pour favoriser l'utilisation d'appareils fonctionnant entièrement ou partiellement aux bioénergies. Ces mesures pourraient, par exemple, s'appliquer autant aux systèmes de chauffage qu'aux moteurs de véhicules.

Objectif : Favoriser et augmenter la consommation des bioénergies dans le secteur des transports et du chauffage.

Mesure 8 : Adopter des cibles d'utilisation de contenu renouvelable dans les carburants et le gaz naturel.

Deux règlements, prévoyant un contenu minimal en carburants et gaz naturel renouvelables, sont prévus pour 2018. La révision de ces règlements selon la capacité de production locale permettra d'augmenter le contenu minimal obligatoire.

Mesure 9 : Rendre compatible l'utilisation de biocombustibles dans les équipements et le réseau de distribution.

L'introduction de biocarburant dans les combustibles fossiles pourrait nécessiter des ajustements aux normes et à la réglementation sur l'entreposage et la distribution visant les carburants, afin que la distribution demeure sécuritaire. Également, des ajustements aux équipements de distribution pourraient être nécessaires.

Mesure 10 : Évaluer la possibilité d'utiliser la bioénergie dans les réseaux autonomes.

Actuellement, des génératrices au diesel fournissent l'électricité, en réseaux autonomes, dans les villages nordiques non desservis par le réseau d'Hydro-Québec. Lors de la réfection de ces réseaux publics autonomes, il y aurait lieu de considérer la bioénergie combinée au même titre qu'une autre forme d'énergie renouvelable. Des biocarburants pourraient par ailleurs déjà être substitués à une partie de ces combustibles fossiles, à court terme et avec un minimum de modification.

